

i Les informations figurant en notice d'installation et d'entretien, dans le chapitre "Principe de fonctionnement", décrivent les différents modes de fonctionnement les plus courants.
La description du fonctionnement spécifique des appoints donnée ci-dessous complète ces informations.

■ Mise en route exceptionnelle et prioritaire des appoints

Pour protéger l'échangeur à plaques (risque de gel), le fonctionnement exceptionnel des appoints est lancé pendant 1 heure au maximum, de façon prioritaire et indépendamment des paramètres P5⁽¹⁾ et P7⁽¹⁾, dans les conditions suivantes:

- Au cours d'un dégivrage, si exceptionnellement $t2^{(1)} < 10\text{ °C}$:
 - le dégivrage est immédiatement interrompu
 - les appoints sont lancés jusqu'à ce que la température $t2^{(1)}$ atteigne 30 °C minimum ou au maximum la température de consigne calculée $t1^{(1)}$ si celle-ci est supérieure à 30 °C.
 - Après avoir atteint la température de consigne $t1$, ou après 1 heure au maximum, les appoints sont arrêtés.
 - La PAC redémarre et reprend le processus de dégivrage.
- Dans le cas où $t2 < 10\text{ °C}$ (Par exemple en cas de mise en route ou remise en route de la PAC en période froide) :
 - les appoints sont lancés jusqu'à ce que la température $t2$ atteigne 30 °C minimum ou au maximum la température de consigne calculée $t1$ si celle-ci est supérieure à 30 °C.
 - Après avoir atteint la température de consigne $t1$, ou après 1 heure au maximum, les appoints sont arrêtés.
 - La PAC redémarre en mode chauffage ou ECS

⚠ Attention : le fonctionnement décrit ci-dessus est conditionné par le raccordement et le bon fonctionnement des appoints.

Si les appoints ont été coupés ou désactivés, la régulation de la PAC relancera systématiquement le processus ci-dessus, tant que $t2 < 10\text{ °C}$.

Il est donc fortement recommandé de s'assurer du bon fonctionnement des appoints.

(1) **t1** : Température de consigne calculée (t1 peut être lue dans le menu informations)

t2 : Température de départ mesurée par la sonde NTC 10 K du module intérieur MIV-II / MIV-3
(t2 peut être lue dans le menu informations)

P5 : Température extérieure en-dessous de laquelle on autorise l'enclenchement de l'appoint (= Température de bivalence).

P7 : Temporisation d'enclenchement de l'appoint.